Province de Zuébec Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

## **AVIS PUBLIC**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 555-2016 ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 477-2010 ET 485-2010 AFIN D'ACTUALISER LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX

Veuillez prendre avis que lors d'une séance mensuelle de son conseil tenue le 12 décembre 2016, la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton a adopté le règlement suivant :

♦ Le règlement numéro 555-2016 intitulé : RÈGLEMENT 555-2016 ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 477-2010 ET 485-2010 AFIN D'ACTUALISER LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX.

Tout intéressé peut prendre communication dudit règlement aux heures ordinaires d'affaires de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton au bureau situé au 136, rue Principale, à Sainte-Cécile-de-Milton.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton, ce 17<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2017.

Hamiel Anoneau

Daniel Moreau

Directeur général et secrétaire-trésorier

## CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je, soussigné, Daniel Moreau, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en la manière ordinaire prévue, le 17 janvier 2017, entre 8h et 17h. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17 janvier 2017.

Daniel From

Daniel Moreau

Directeur général et secrétaire-trésorier